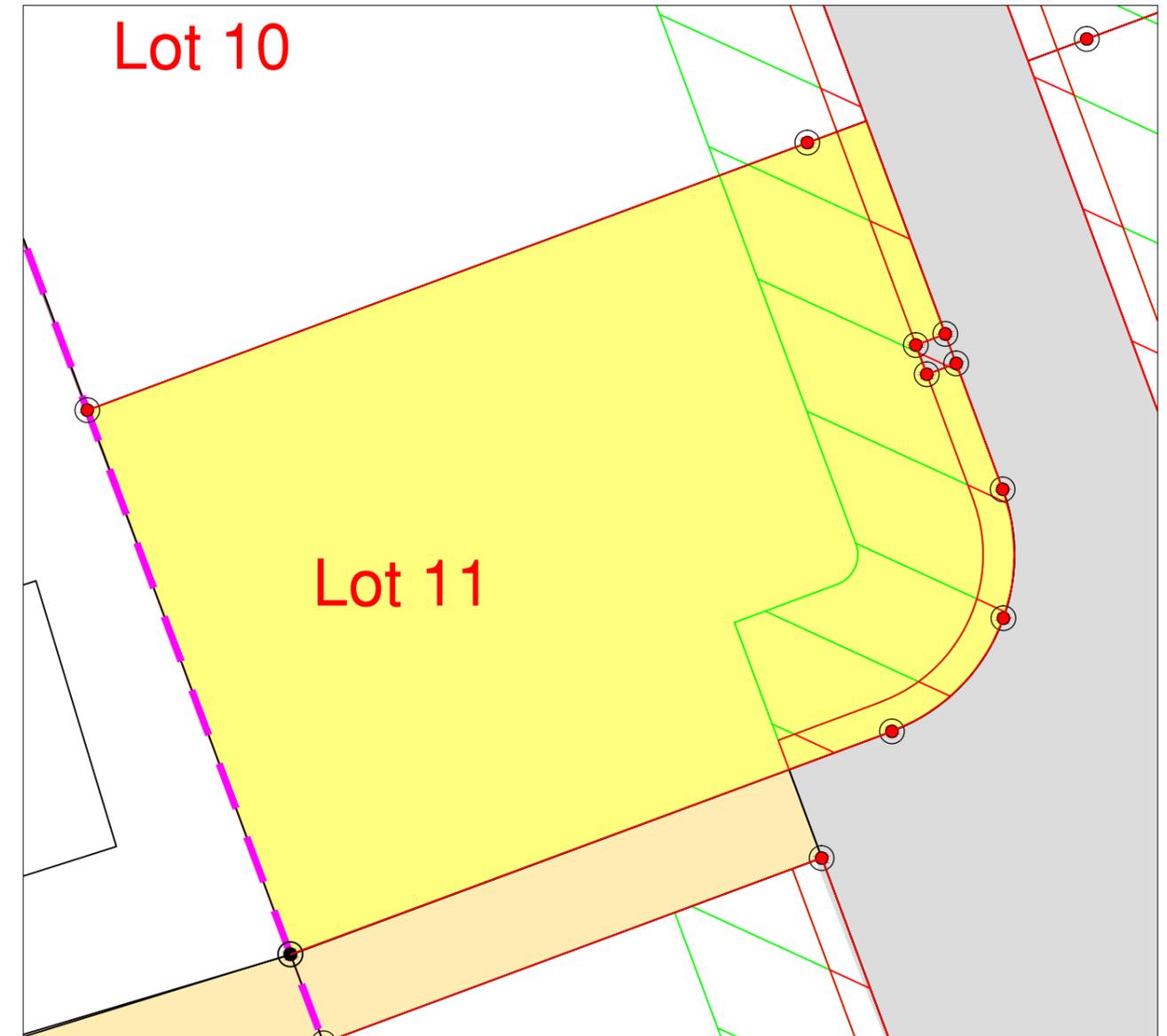


Règlement Graphique
Lot n° 11
Echelle : 1/200



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



-  Zone inconstructible pour les garages et annexes au bâtiment principal (4m de large)
-  Zone inconstructible sauf pour les clôtures (1m de large)

*NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en décembre 2019
arrêté n°PA 72133 19 Z0002*

Etabli le 09 Août 2021